

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/07/2026

Séance du 18 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilali SAHLAOU, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Éléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Éléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 47 - Renouvellement des agréments « Centre social » des Maisons de quartier municipales Grette / Butte et Planoise

Délibération n° 008354

Renouvellement des agréments « Centre social » des Maisons de quartier municipales Grette / Butte et Planoise

Rapporteur : Mme Myriam LEMERCIER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°2	04/06/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de solliciter auprès de la CAF du Doubs le renouvellement des agréments « Centre social » des Maisons de quartier municipales Grette / Butte et Planoise.

I. Contexte

Les structures d'animation de la vie sociale (AVS) sont des équipements structurants de l'intervention publique au plus près des habitants.

Elles assurent une fonction de coordination globale ou d'animation locale sur leur territoire d'intervention et bénéficient, à ce titre, d'un agrément « Centre social » ou « Etablissement de vie sociale » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Doubs.

II. Rôle des centres sociaux et espaces de vie sociale

L'animation de la vie sociale, axe d'intervention de la politique des Caf, s'appuie sur des équipements de proximité : centres sociaux et espaces de vie sociale agréés par la Caf. Leur action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des réponses aux besoins des familles et aussi pour favoriser le lien social d'un territoire.

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Ce sont des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

A/ Les Centres Sociaux (CS)

Animés par des équipes de professionnels et de bénévoles, les centres sociaux (CS) développent un projet d'animation globale, dont l'objectif général est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs. Dans ce cadre, les centres sociaux assurent des missions complémentaires :

- organiser une fonction d'accueil et d'écoute des usagers-habitants, des familles et des groupes ou des associations,
- assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés,
- développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire,
- développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles,
- organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur les axes d'intervention prioritaires.

Le projet « Familles » des centres sociaux, intégré au projet d'animation globale, doit répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire et développer des actions, principalement collectives, favorisant l'épanouissement des parents et des enfants, le renforcement de la cohésion intrafamiliale et les relations et solidarités interfamiliales.

B/ Les Espaces de Vie Sociale (EVS)

Les espaces de vie sociale (EVS) contribuent à la politique d'animation de la vie sociale au même titre que les CS. Ils adoptent les mêmes finalités et méthodologies mais leur action est adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent. Leur territoire d'intervention et leur projet social répondent aux besoins repérés et sont définis en fonction de leur capacité d'intervention.

III. Renouvellement des agréments

Les agréments « Centre social » des Maisons de quartier Grette / Butte et Planoise couvrent la période 2023-2026.

Pour mémoire, les agréments CS des Maisons de quartier Battant et Montrapon / Fontaine-Ecu, ainsi que l'agrément de l'EVS St-Clouse ont été renouvelés pour la période 2026-2029.

Les nouveaux projets sociaux des structures concernées par le renouvellement d'agrément s'appuient sur un diagnostic partagé des attentes et des besoins de la population des quartiers.

IV. Incidences en termes de contractualisation et de financements

Après accord de la CAF du Doubs, de nouvelles conventions d'objectifs et de financement, ouvrant droit à des prestations de service, devront être approuvées et signées :

- CS - Convention AGC (Animation Globale et Coordination) - PS de 82 646,08 € (Barème 2026)
- CS - Convention ACF (Animation Collective Familles) - PS de 27 650,10 € (Barème 2026).

Par ailleurs, l'obtention de l'agrément CAF permet à la Ville de contractualiser, le cas échéant, avec la CAF pour la mise en œuvre de diverses actions soutenues par elle via le versement de Bonus territoire et de prestations de service spécifiques et définies en fonction des priorités fixées par la CNAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), à l'exemple du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et des conventions pour l'organisation d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et d'Accueils Jeunes (AJ).

Chaque année, les bilans annuels de l'année écoulée (bilans d'activités et financiers) ainsi que les perspectives de l'année à venir sont examinés lors d'un Comité d'orientation.

Ce Comité d'orientation est a minima composé de l'Adjointe à la politique de la ville, la vie des quartiers et la vie associative et d'un administrateur de la CAF du Doubs. Les personnels, bénévoles et partenaires œuvrant au sein de la structure sont également invités à participer à cette instance.

Mme Véronique JELSCH (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite auprès de la CAF du Doubs le renouvellement des agréments « Centre social » des Maisons de quartier municipales Grette / Butte et Planoise pour la période 2026-2029.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillère intéressée : 1

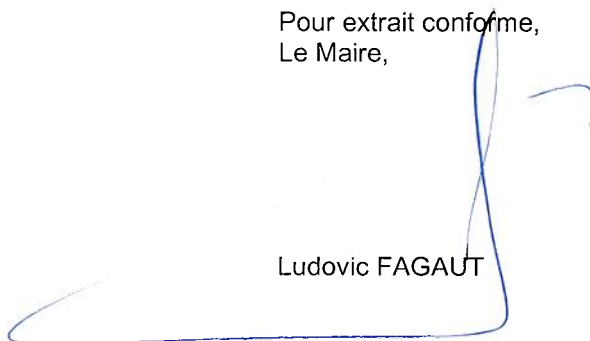
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT